

Contrat d'engagements Pommes-Poires 2024/2025 par l'AMAP BONAMAPETIT

Adhérent(s)

Nom :
Adresse :

Mail :
Tél. :

Producteur :

MAISON GAILLARD
Production fruitière
110 route royale
78580 Les Alluets-le-roi

Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- les fruits livrés sont certifiés bio,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Référente BONAMAPETIT : Muriel PARISSIER 06 78 42 38 93 – muriel.parissier@gmail.com

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 13 distributions de pommes et poires :

2024 : 10/10 – 24/10 – 07/11 – 21/11 – 05/12 – 19/12

2025 : 16/01 – 30/01 – 13/02 – 27/02 – 13/03 – 27/03 – 10/04

Constitution du panier de fruits, distribution et paiements

Les prix des paniers sont basés sur 1 kilo de pommes à 3.30€ et 1 kilo de poires à 4.30€.

Possibilité de payer en plusieurs fois (chèques à l'ordre de « **Maison Gaillard** »). TVA 5,5% comprise.

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de pommes et poires. L'adhérent peut souscrire pour un ou plusieurs des paniers suivants :

Désignation	Prix unitaire	Prix panier	Nbre paniers	S/TOTAL
LE PANIER - 10 premières distributions : 5kg pommes-poire (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires) - 3 dernières distributions : 5kg de 2 variétés de pommes	18,00€ 16,50€	229,50€
LE DEMI-PANIER - 10 premières distributions : 2,5kg pommes-poire (1,75 kg de 2 variétés de pommes et 0,75 kg de poires) - 3 dernières distributions : 2,5kg de 2 variétés de pommes	9,00€ 8,25€	114,75€
LE PANIER DE POIRES - 10 premières distributions : 2kg poires	8,60€	86,00€
			TOTAL

Les distributions auront lieu les jeudis à , entre 18h00 et 19h 15

Ce contrat est élaboré pour une période de 7 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en **1 exemplaire**, le ___ / ___ / 2024

à _____

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur